



Département de l'Ardèche  
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône  
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 FÉVRIER 2024**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	10
Nombre de Pouvoir	
Nombre de votant	10

L'an deux mille vingt quatre, le treize Février à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 06/02/2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Amédée BLANC le Maire .

**Présents:** Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, RICOUX Catherine, VIAU Monique , et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, MAILLE Emmanuel, NERON Julien,, VALLA Max,

**Excusés:**

**Secrétaire de séance:** ERSANT Jennifer

Le Maire ouvre la séance à 20h30

**Délibération: N°2024/01**

**OBJET: SIGNATURE DEVIS RÉNOVATION TOITURE ÉGLISE**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil Municipal que pour la rénovation de la toiture de l'Église plusieurs devis ont été demandés , et qu'il y a lieu de se prononcer. Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions pour la réalisations de ces travaux ont été demandés DETR, le département et la région.

Le devis de l'entreprise SARL Maçonnerie SOTON d'un montant de 79 414€ HT répond aux attentes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **VALIDE** le devis L'entreprise SARL Maçonnerie SOTON d'un montant de 79 414 € HT

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents.

POUR 10

CONTRE 0

\*\*

**Délibération: N°2024/02**

**OBJET: Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement**

Reporté au prochain conseil municipal

\*\*

**Délibération: N°2024/03**

**OBJET: SUBVENTION AU VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE CHARLES FOUCAULD**

Monsieur le Maire fait part de la demande du Collège Charles Faucauld à Lamastre pour une demande de subvention pour diminuer le coût du voyage pour les parents.

Trois élèves en Classe de 4ème et 3ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze ont participer à un séjour culturel en Angleterre du 28 Janvier au 02 Février 2024 pour un tarif de 450€ par élève.

Deux élèves en Classe de 5ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour culturel Val de Loire du 08 au 13 Avril pour un tarif de 350€ par élève.

Quatre élèves de Classe de 6ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour sportif en Basse Ardèche du 30 Mai au 02 Juin 2023 pour un tarif de 175€ par élève.

Pour réduire le coût le collège demande une participation à la Commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **FIXE:** La participation de 30€ par élève de la Commune de Gilhoc pour le voyage sportif en Base Ardèche

- **FIXE :** La participation de 50€ par élève de la Commune de Gilhoc pour le voyage culturel Val de Loire

-**FIXE:** La participation de 60€ par élève de la Commune de Gilhoc pour le voyage culturel en Angleterre.

- **DIT:** que le coût total de la subvention pour les élèves de Charles Foucauld est de 400 €

- **DIT:** que la subvention sera versée sous réserve d'avoir les attestations de participation après le voyage, la Commune informera les parents des élèves par courrier .

- **AUTORISE:** Monsieur le Maire à signer les différents documents .

POUR 10

CONTRE 0

\*\*

**Délibération: N°2024/04**

**OBJET: SUBVENTION AU VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE DU VIVARAIS**

Monsieur le Maire fait part de la demande du Collège du Vivarais à Lamastre pour une demande de subvention pour diminuer le coût du voyage pour les parents.

Trois élèves en Classe de 3ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour culturel au Pays Bas du 10 au 15 Mars pour un tarif de 406€ par élève.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **FIXE:** La participation de 60€ par élève de la Commune de Gilhoc sur Ormèze. Le total de la participation s'élève à 180€.

- **DIT:** que la subvention sera versée sous réserve d'avoir les attestations de participation après le voyage, la Commune informera les parents des élèves par courrier .

- **AUTORISE:** Monsieur le Maire à signer les différents documents.

POUR 10

CONTRE 0

\*\*

Le 15/02/2024

ERSANT Jennifer  
Secrétaire de Séance



Amédée BLANC  
Le Maire,

